

Histoire des Arts

Option de spécialité > programme 2018/2019

1. LE PROGRAMME

1.1 - ART, VILLE, POLITIQUE ET SOCIÉTÉ

- Les Années 50

1.2 - QUESTIONS ET ENJEUX ESTHÉTIQUES

- L'Art et le sacré

1.3 - UN ARTISTE DANS SON TEMPS

- Tina Modotti

2. LE DOSSIER

_ le **dossier** est à distinguer du **journal de bord** (ou suivi des sorties d'études = ensemble des notes prises en cours, compte-rendus des visites, commentaires de documents ...).

_ une **réflexion personnelle**

_ dans le cadre de l'enseignement : l'élève présente la participation à ce travail **en lien avec le programme collectif**

_ une réflexion nourrie par des documents iconographiques, des citations de textes, d'éléments recueillis lors de voyages, de visites ...

_ l'élève étudie **3 œuvres ou trois problématiques** dont chacune est en lien avec une thématique différente du programme

2.1 - LA COMPOSITION

_ une ouverture en carton qui renferme 3 chemises avec des feuilles volantes de même format paginées

_ **30 pages maximum**, iconographie comprise qui devrait se limiter au tiers de l'ensemble

_ en première page du dossier, pour chacun des thèmes : intitulé du programme, le sujet, la problématique, les œuvres de référence, une **table des matières**

_ en début de dossier, une **introduction** définissant les enjeux en lien avec le programme

_ en fin de dossier, une **bibliographie** classée par programme, la **liste référencée des documents** sonores ou audiovisuels sous format CD, cédérom, DVD ou clef-USB, une table des illustrations (nom, prénom de l'artiste, titre, support, technique, dimensions, lieu de conservation, ville)

2.2 - LA PRÉSENTATION

_ des reproductions, des articles, des photographies, des croquis, des dessins, des cartes, des poèmes, des chansons, des scénarios de montage audiovisuels, des extraits audio... Pour un extrait d'une œuvre cinématographique, un découpage d'une séquence en photogrammes est obligatoire

_ les documents sont légendés avec mention claire de la source

_ une page doit comporter au maximum trois reproductions

_ le dossier est soigné et la mise en page est à l'initiative du candidat

2.3 - LA TABLE DES MATIÈRES OU SOMMAIRE

_ les titres et sous titres font apparaître une démonstration, des mots clefs, la maîtrise du vocabulaire spécifique, une chronologie ...

3. PARTIE ORALE DE L'ÉPREUVE OBLIGATOIRE : CULTURE ARTISTIQUE

- _ une demi-heure de préparation, une demi-heure d'entretien (10 minutes d'exposé, 20 minutes de questions).
- _ le candidat tire au sort une des trois thématiques et le jury lui soumet le sujet
- _ **première partie** : le candidat traite sous la forme d'un exposé structuré le sujet proposé par le jury
- _ **deuxième partie** : l'entretien permet de préciser sa réflexion, de justifier ses sources, de mettre en valeur ses connaissances et son parcours

4. LA NOTATION ET LES COMPÉTENCES ATTENDUES

4.1 - LE DOSSIER

- _ le dossier est noté sur 7 points
- _ le dossier doit être conforme aux questions du programme
- _ le propos du dossier est personnel, sensible (pas de copié/collé)
- _ les sources sont identifiées (bibliographie, discographie, sitographie)
- _ les documents iconographiques sont référencés
- _ orthographe, mise en forme, style

4.2 - L'ÉPREUVE ORALE

- _ l'épreuve orale est notée sur 13 points
- _ le candidat maîtrise les questions du programme
- _ le candidat s'adresse aux membres du jury de manière audible et dynamique et prend ses distances par rapport à ses notes
- _ le candidat maîtrise le vocabulaire propre à chaque type d'expression
- _ le candidat construit et argumente son exposé, saisit les enjeux du sujet (problématique, questionnement)
- _ le candidat a des connaissances précises, sur les œuvres et les références
- _ le candidat a une approche sensible et personnelle au-delà de la question et du sujet traité